

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

CANTON
DE
TAVERNY

OBJET :

**Approbation du Projet
Scientifique, Culturel,
Éducatif et Social
(PSCES) de la
Médiathèque Joseph
Kessel**

Nota - Le Maire certifie
que cette délibération a
été mise en ligne sur le
site de la ville le

15/10/2025

Que la convocation du
Conseil a été faite le 19
septembre 2025

et que le nombre des
Membres en exercice est
de : **29**

DEL n° 2025-082

VILLE DE BEAUCHAMP

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 25 septembre 2025

=====

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Beauchamp étant assemblé en session ordinaire, à salle du conseil municipal à Beauchamp, après convocation légale, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme NORDMANN, M. PLANCHE, Mme KERGUIDUFF, M. SEIGNÉ,
Mme CERIANI, M. MANAC'H, Mme PIRES, M. BRASSEUR, M.
REMOND, M. AFONSO, M. DUHEM, M. PERRIN, Mme BARROCA, M.
CHANDELIER, Mme KEPEKLIAN, M. CARREL, M. FRAISSE

Étaient excusés les conseillers municipaux suivants :

M. HUMBERT donne pouvoir à Mme BARROCA, Mme SERVAIS donne
pouvoir à M. MANAC'H, Mme MAILLARD donne pouvoir à Mme
KERGUIDUFF, Mme LE BRAS donne pouvoir à Mme CERIANI, M.
JENNY donne pouvoir à Mme NORDMANN, Mme LOISEAU donne
pouvoir à M. REMOND, Mme DIAS donne pouvoir à M. PERRIN, Mme
GUZIK donne pouvoir à M. SEIGNÉ, M. WALTER donne pouvoir à M.
CHANDELIER, M. BACARI donne pouvoir à Mme PIRES

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

Mme DUMITRU, M. BEDON

La séance est ouverte le quorum étant atteint. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Monsieur Pascal SEIGNÉ pour assurer ces fonctions. Sans observation, Monsieur Pascal SEIGNÉ est désigné secrétaire pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

ANNEXE :

Projet PSCES Médiathèque

Dans le cadre du fonctionnement des bibliothèques municipales et conformément aux recommandations de l'État (Ministère de la Culture / Direction générale des médias et des industries culturelles), chaque établissement est invité à formaliser un Projet Scientifique, Culturel, Éducatif et Social (PSCES).

Contexte et justification

Dans un contexte de transformation des usages culturels, d'évolution des pratiques éducatives et d'exigence croissante en matière de cohésion sociale, la commune de Beauchamp souhaite impulser une dynamique nouvelle à travers la mise en œuvre d'un Projet Scientifique, Culturel, Éducatif et Social (PSCES).

Ce projet sera le cadre de référence stratégique et opérationnel de la médiathèque Joseph Kessel au service des habitants, des publics scolaires, des associations et des acteurs du territoire.

Objectifs du PSCES

Le PSCES poursuit plusieurs finalités majeures :

Scientifique : favoriser l'accès à la culture scientifique, technique et environnementale pour tous les publics ;

Culturel : promouvoir la diversité culturelle, la création artistique et la transmission du patrimoine ;

Éducatif : soutenir l'apprentissage tout au long de la vie, la réussite éducative et l'éveil des jeunes ;

Social : renforcer le lien social, lutter contre les inégalités territoriales, et encourager l'inclusion.

Axes stratégiques du projet

Le PSCES s'articule autour des axes suivants :

Accessibilité et inclusion

→ un service essentiel, horaires adaptés, accessibilité PMR, médiation numérique...

Innovation et participation citoyenne

→ Espaces de co-crédation, ateliers participatifs, expositions d'artistes, consultation citoyenne...

Éducation et transmission

→ Ateliers éducatifs, accueil de classes, soutien scolaire, lecture publique, numérique éducatif...

Développement durable

→ Sensibilisation à l'environnement, éco-gestes, partenariats avec les acteurs de la transition...

Réseaux et partenariats

→ Collaboration avec les bibliothèques départementales, associations, établissements scolaires, structures médico-sociales...

Ce projet n'entraîne pas de coût supplémentaire immédiat pour la collectivité. Il s'inscrit dans le cadre du fonctionnement courant de la médiathèque.

Cet exposé entendu

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le Projet scientifique, culturel, éducatif et social de la Médiathèque Joseph Kessel, joint en annexe.

POUR EXTRAIT CONFORME

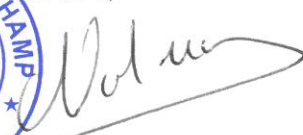
Beauchamp, le 15/10/2025

Le secrétaire de séance

Le Maire,



Pascal SEIGNÉ



Françoise NORDMANN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Accusé de réception en préfecture
095-219500519-20250925-2025-082-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2025